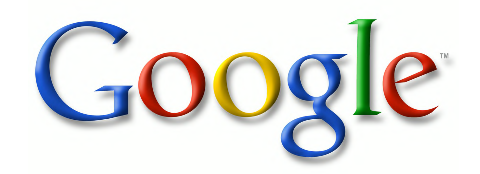
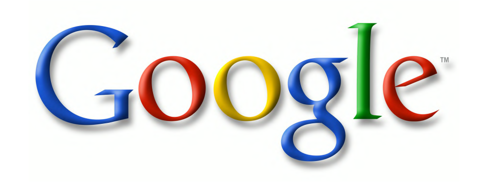






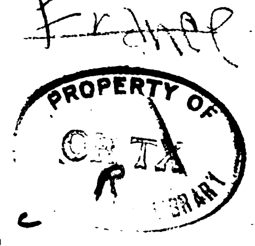
RIGGENBACH

Societe, Famille et Criminalite

1890







SOCIÉTÉ, FAMILLE

ET

CRIMINALITÉ

PAR LE

Dr BERNHARD RIGGENBACH

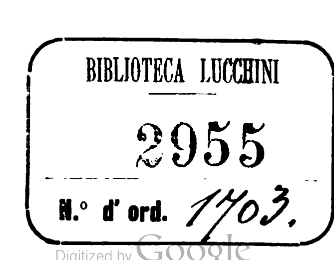
Chapelain du pénitencier de Bâle
et délégué officiel de la Suisse à la troisième section du Congrès
pénitentiaire international à Saint-Pétersbourg.



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEU

1890



Cette conférence
a été traduite de l'allemand, sur la seconde édition,
avec l'autorisation de l'auteur.

SOCIÉTÉ, FAMILLE
ET
CRIMINALITÉ

Une activité pastorale de cinq années dans une maison de correction, me permet de signaler dans la vie domestique et sociale de nombreuses lacunes, cause première des méfaits qui se produisent au sein de la société. Aussi m'a-t-on engagé à publier le résultat de mon expérience. J'espère jeter quelque lumière sur des faits qui peuvent être d'une importance capitale dans le développement d'une vie humaine. Comme ils sont d'ordinaire trop rarement relevés, la tâche qu'on m'a proposé d'entreprendre me paraît présenter un sérieux intérêt. Peut-être parviendrai-je, par la même occasion, à dissiper plus d'un préjugé régnant sur le compte des détenus.

La plupart de ces préjugés reposent, sans aucun doute, sur une complète ignorance des faits. Le public se représente à tort tous ceux qui ont subi une condamnation pénale comme de grands criminels, des monstres tels qu'on en trouve dans les romans : assassins, brigands, voleurs par effraction. En réalité, ceux-ci sont en minorité dans tous les établissements pénitentiaires.

Pour ce qui concerne en particulier le pénitencier de Bâle, il contient, par suite de l'exiguïté de notre territoire cantonal, les catégories les plus diverses de condamnés, qui seraient répartis ailleurs dans trois, ou même quatre établissements différents. Outre les forçats proprement dits, qui se sont rendus coupables de gra-

ves attentats à la propriété ou aux mœurs ; outre ceux qui ont été condamnés, par suite de délits moins graves, à une peine plus ou moins prolongée, il en est qui ont été soumis à un travail forcé par notre gouvernement, sur la requête de parents ou de magistrats. Il en est enfin, depuis l'été de 1888, qui ont été enfermés comme récidivistes pour contravention aux règlements de police. Le fait que maison de correction, prison, établissement de travaux forcés, sont réunis dans le même bâtiment, est certainement fâcheux, et on est en droit d'espérer une modification de cet état de choses par une législation cantonale ou fédérale. Cependant il est incontestable, et nous le relevons à sa louange, que notre maison pénitentiaire est une maison où l'on travaille. Cette circonstance est avant tout à l'avantage de la société. Je ne crois pas qu'il existe quelque part un second établissement du même genre, qui occasionne aussi peu de frais à l'Etat. A peu près les trois quarts des dépenses nécessitées par l'administration de la maison et par l'entretien de 130 personnes en moyenne, sont couverts par le travail des détenus. La grande valeur de ce travail ne réside pas, à mon sens, dans les économies que la société réalise de ce chef, mais dans la bénédiction qui en résulte pour chaque prisonnier. L'oisiveté a été pour la plupart l'origine du vice, et par conséquent de la peine qu'ils subissent ; l'habitude d'un travail assidu les aidera à reprendre une vie rangée.

L'essentiel est, sans doute, que l'homme naisse de nouveau ; que celui qui n'a obéi jusqu'ici qu'à la convoitise des yeux, à la convoitise de la chair et à l'orgueil de la vie, apprenne à soupirer après le royaume de Dieu et sa justice. Il obtiendra par là l'ardeur au travail, l'amour du devoir, le contentement d'esprit, le goût de la vie de famille, la victoire sur les convoitises charnelles, la tempérance, la pureté, comme un bon arbre qui produit de bons fruits. C'est bien ici qu'on peut dire, à propos de la prédication du dimanche et des entretiens avec les individus : « Défrichez-vous un champ nouveau, et ne semez pas parmi les

épines. » Celui à qui cette tâche incombe doit s'inspirer de cet ordre divin et en faire chaque jour le sujet d'une humble prière adressée au Seigneur. Moins il semble qu'il réussisse à débarrasser l'homme naturel des épines qui l'ont envahi, plus il doit persévérer dans cette supplication : « Seigneur, défriche toi-même un champ nouveau ! » Tout chrétien devrait prononcer cette prière, d'abord dans le culte public, puis aussi dans la solitude, dans le silence de son cœur. Tous devraient être remplis du divin désir que tous les hommes soient secourus, et parviennent à la possession de la vérité.

L'aversion et le dégoût dont plusieurs sont remplis à l'égard de notre établissement et de ceux qui l'habitent, sont absolument sans fondement et ne reposent que sur des préjugés fâcheux, sans compter qu'ils sont fort peu chrétiens. Lorsque je suis entré en fonctions dans notre pénitencier, on me souhaitait de toutes parts, avec un visage solennel et chagrin, la protection miséricordieuse de Dieu contre le bras des impies et de ceux qui sont prêts à lever leur main scélérate sur les pacifiques ! Souvent des amis compatissants me demandent si je ne redoute pas de me trouver seul à seul avec un criminel dans sa cellule, et si des attentats n'ont pas été déjà souvent commis contre ma vie. On est allé plus loin, en donnant à entendre assez crûment qu'on se demandait si les chapelains de pénitenciers étaient dignes de quelque admiration, ou s'il fallait les regarder comme des fous, puisqu'ils s'occupaient de cette « canaille. »

Il n'y a qu'une réponse à faire à un pareil langage ; elle est exprimée par le mot de l'apôtre : « Tous ont péché, et sont privés de la gloire de Dieu. » (Rom. 3 : 23.) Il n'y a aucune différence essentielle entre les détenus d'un pénitencier et nous autres, sinon que Dieu exigera beaucoup moins de la plupart d'entre eux, qu'il a placés dans une situation moins favorable, que de nous-mêmes qui devons nous appliquer sérieusement cette parole : « A celui à qui il a été beaucoup donné, il sera aussi beaucoup redemandé. »

Que celui qui peut lire attentivement le code pénal, sans se sentir atteint par l'un de ses paragraphes, s'examine lui-même à la lumière de ces paroles de l'apôtre Jean : « Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous séduisons nous-même, et la vérité n'est point en nous. » Si nous n'avons encore séjourné, pour un temps plus ou moins long, dans aucune maison de correction, nous le devons d'abord au fait que toutes les infractions à la loi n'arrivent pas à la connaissance de l'autorité, puis à ce déplorable principe de droit pénal : « Pas de plaignant, pas de juge. » Je ne parle naturellement pas ainsi dans le pénitencier ; je tiens d'autant plus à le faire ici. Mon emploi de chapelain me serait depuis longtemps à charge, si je ne me le disais chaque jour à moi-même. Ce qui rend surtout cet emploi difficile, ce qui rend impossible de s'en acquitter avec la même joie pendant de longues années, ce n'est certainement pas l'injustice de ceux « du dedans, » mais la propre justice de ceux « du dehors. »

Notre vie et notre bonheur à tous reposent sur la patience infinie de Dieu, et sur l'amour sans limites du Sauveur. Qui ne l'avouerait volontiers ? Et cependant, ce que la parabole de Jésus déclare d'une manière si saisissante, arrive chaque jour : le serviteur sort — il sort de l'église où il a chanté avec une émotion profonde : « Jésus accueille le pécheur, » où il a écouté, les larmes aux yeux, le beau message du Père, qui attend les bras ouverts le fils prodigue, — et il saisit à la gorge son compagnon de service, c'est-à-dire qu'il lui dit : « Tu appartiens à la canaille, tu sors de la maison de force, tu es un coquin, je ne puis te donner aucun emploi, je ne veux pas avoir affaire avec toi, tu es un être taré, un homme perdu. »

Et voilà les propos qu'on entend année après année ! Voilà les sentiments auxquels il faut faire une guerre acharnée. Et il faudrait ne jamais se lasser, alors que pour dix batailles perdues, c'est à peine si l'on remporte une victoire !

Nous avons un droit sacré de formuler nos plaintes et nos

accusations, nous qui nous occupons de cure d'âme dans les prisons et les refuges ; nous sommes les compagnons dont parle le Seigneur dans la parabole citée, qui furent profondément affligés, et allèrent raconter ce qui s'était passé. Il est vrai que le Seigneur nous donne en perspective une triste satisfaction, en nous disant que le roi a donné raison aux serviteurs affligés et a condamné le serviteur impitoyable.

Mon intention est avant tout de combattre la dureté, d'éveiller et d'entretenir la charité chrétienne, en vous communiquant le résultat de quelques expériences sur les *défauts de la vie domestique et sociale et leur influence sur la criminalité.*

Un observateur superficiel trouvera la question suivante très facile à résoudre : Comment quelqu'un en vient-il à encourir une condamnation pénale, ou à se faire emprisonner par le gouvernement? Nous n'avons pas besoin, dira-t-on, de chercher longtemps la réponse. Elle se trouve dans l'épître de Jacques (I, 14 et 15) : « Chacun est tenté, quand il est attiré et amorcé par sa propre convoitise. Puis la convoitise, lorsqu'elle a conçu, enfante le péché ; et le péché étant consommé produit la mort. » Oui certainement, la convoitise, lorsqu'on se montre complaisant à son égard, est la racine principale de toute chute. Dans le pénitencier, ce texte de saint Jacques doit être la réponse constante à toutes les échappatoires au moyen desquelles le coupable cherche à se disculper, en rejetant la faute sur l'éducation reçue, sur les mauvais camarades, sur la perfidie des circonstances, ou sur les ruses du tentateur. Mais en ce moment il s'agit au contraire de mettre à nu les nombreuses racines secondaires auxquelles la racine principale, — c'est-à-dire le penchant funeste et l'aspiration mauvaise du cœur humain, — emprunte sans cesse de nouveaux aliments pour devenir de moins en moins capable de faire le bien et de plus en plus apte à faire le mal.

La première de ces racines c'est, pour le dire sans ambages, le péché originel. Que celui pour lequel la doctrine du péché originel est encore incompréhensible, que celui qui n'a pas en-

core eu l'occasion d'en constater la réalité frappante et profondément humiliante, dans la chambre de ses propres enfants, fasse une visite au pénitencier. Là, il pourra constater par des centaines d'exemples la vérité de la parole de Jésus : « Ce qui est né de la chair est chair. » Les anciens dogmaticiens ont pleinement raison de dire que le péché ne provient pas avant tout de l'éducation, mais qu'il se transmet de génération en génération par la naissance. Et cette « corruption héréditaire, » comme l'appelle Bullinger, cette « lèpre reçue en héritage », ainsi que la nomme Zwingli, ne consiste pas seulement dans une incapacité générale de résister à la tentation et à la disposition au péché, mais dans des aptitudes héréditaires tout à fait déterminées.

De même que nous héritons de nos ancêtres, sous le rapport corporel, non seulement notre condition d'êtres fragiles et mortels, mais encore des maux déterminés, — ou, comme s'expriment les médecins, une force de résistance insuffisante dans certaines parties de notre corps, — ainsi en est-il au point de vue moral. De même que quelqu'un peut hériter de ses parents la myopie ou la surdité, la faiblesse des organes respiratoires ou digestifs, de même peuvent se transmettre des germes de péché, des penchants et des passions déplorables. J'ai fait l'observation importante que voici : parmi ceux qui subissaient une peine pour avoir transgressé le septième commandement, se trouvaient un grand nombre d'enfants illégitimes, ou dont les parents avaient mené une vie légère. Mais c'est particulièrement l'ivrognerie, ce mal qui s'introduit furtivement et qui est rempli d'un poison mortel, qui se transmet par l'hérédité d'une manière effrayante. Nous avons observé que l'éducation la plus soignée, par exemple dans un institut de relèvement admirablement dirigé, que l'influence pédagogique la plus bienfaisante, les relations avec les meilleurs maîtres et les camarades les mieux élevés, ne pouvaient souvent faire disparaître un penchant héréditaire à la boisson ou une sensualité sans bornes. Combien ont hérité de leur père ou de leur mère ce penchant à la colère, qui fait faire si aisément ce que répron-

vent la justice divine et la justice humaine ! De telles expériences doivent rendre plus scrupuleuse notre conscience à nous, parents ; elles doivent nous engager à veiller et à prier, afin que nos enfants ne se lèvent pas au jour du jugement pour nous accuser ; afin que, par une fidélité croissante dans les soins de l'éducation, nous rendions plus léger le fardeau que nous avons transmis à nos enfants. A quoi servirait à un homme de léguer à ses descendants les trésors de Crésus, s'il doit se reprocher de ne pas s'être appliqué à diminuer par une éducation chrétienne la corruption héréditaire qu'il leur avait communiquée ?

L'éducation est une grande puissance. Dans ce domaine, la fidélité dans les petits détails est un des plus grands mérites que nous puissions acquérir ici-bas. Un des anciens théologiens de notre Eglise réformée se sert, pour établir la redoutable importance de l'éducation, de l'excellente comparaison que voici : « Le meilleur vin devient aigre lorsqu'on le verse dans une bouteille à vinaigre. » Lorsque quelqu'un se plaint de ses parents ou de ses parents adoptifs, de ses maîtres ou de ses patrons, nous lui rappelons sans doute le cinquième commandement, mais la parole qu'il faut mettre en relief, c'est le mot de l'apôtre, avec ses applications infinies : « Père, n'irritez pas vos enfants. » (Col. 3: 12.)

Ce qui entre tout d'abord en ligne de compte, c'est l'atmosphère morale de la maison paternelle, ce sont les rapports du père et de la mère entre eux, c'est l'esprit dans lequel le ménage est conduit. Ceux qui sont le plus dignes de compassion, ce sont ceux qui n'ont pas eu de foyer, soit qu'ils soient devenus de bonne heure orphelins, soit qu'ils aient eu une naissance irrégulière. Parmi eux, les uns ont passé les premières années de leur vie sous les soins de personnes sans conscience, ou du moins tout à fait indifférentes, et ont été ensuite jetés à l'aventure de maison en maison, comme pauvres domestiques ; d'autres ont été élevés par des mères légères ou faibles, sans discipline sérieuse. Il est difficile qu'ils deviennent, sans une inter-

vention miséricordieuse de Dieu, autre chose que des prolétaires du monde moral. La statistique des criminels montre avec évidence — et de manière à faire frémir — qu'une grande proportion de condamnés sont des gens « sans parents, » ou dont la famille s'est dissoute par suite de désaccord entre le père et la mère. Le divorce des parents, ou les mauvais rapports qu'ils avaient entre eux, ont été pour d'innombrables criminels, — la preuve peut en être donnée, — la cause de leurs désordres moraux et de leur vie manquée.

Souvent un second mariage malheureux du père ou de la mère est la cause du mal. On ne saurait dire combien de misères résultent de ce fait que les veufs et les veuves, dans un second mariage d'ailleurs nécessaire en bien des cas, ne se laissent guider que par la chair et le sang, sans avoir égard aux enfants de leur premier lit. Il en résulte des relations extrêmement difficiles. Dans le cas le plus favorable, elles exigent des qualités religieuses et morales de premier ordre, par suite de la faiblesse de l'homme naturel et des préjugés régnants dans l'opinion publique, préjugés que trop souvent l'on s'applique à inculquer méchamment aux pauvres enfants. Etre un bon père et une bonne mère est déjà un grand art, ou pour mieux dire une grande faveur de Dieu ; mais se montrer un bon beau-père et une bonne belle-mère, voilà ce qui ne s'obtient que par un vrai miracle de la grâce divine. Quiconque trouve ce trésor pour ses enfants peut chanter les louanges de Dieu avec le luth à dix cordes. Maint jeune homme s'est mis à fréquenter de mauvaises compagnies qui l'ont dérouté, mainte jeune fille est devenue légère et inconstante, parce que la maison paternelle était devenue pour eux un enfer, grâce à un beau-père sans cœur, grâce à une méchante belle-mère, à une marâtre. — Ce sont surtout les jeunes belles-mères, à peine plus âgées que les enfants de leur mari, qui sont sans cesse une cause de discorde, celles qui ont été épousées par le père uniquement en vue de sa propre jouissance. Souvent, même dans ce cas, un père de famille pourrait réparer la faute

à force de sagesse et de fermeté. Au lieu de cela, il passe à l'auberge tous ses moments de loisir, et laisse à la maison la jeune femme inexpérimentée, sans conseils et sans secours. C'est ainsi que celle qui aurait pu devenir une seconde mère pleine de sollicitude, devient une mauvaise belle-mère. On peut répéter ici encore : « Que l'homme soit le chef de la femme. »

Il n'y a d'ailleurs que trop de parents qui se comportent envers leurs enfants comme si ceux-ci n'étaient pas réellement leur chair et leur sang. Il ne suffit pas d'avoir donné une base régulière à sa famille en passant par les cérémonies du mariage civil et de la bénédiction religieuse pour mériter le beau nom de « véritables parents » ; ceux-là seuls en sont dignes qui s'efforcent d'élever leurs enfants par une discipline judicieuse et de les conduire au Seigneur. Les cellules d'un pénitencier peuvent raconter une multitude d'histoires qui en font foi. Nous en donnerons seulement quelques exemples. Nous remettions, il y a quelques mois, à la société badoise de patronage du district de Lœrrach, un jeune homme de 17 ans qui avait séjourné à plusieurs reprises dans notre établissement. Des recherches ont été faites à cette occasion, au sujet de ses parents. Elles ont fait découvrir que ni l'un ni l'autre ne s'étaient jamais occupés en quoi que ce soit de leurs enfants. Le père est un ivrogne ; la mère, une personne déréglée. Un autre jeune homme, qui a subi trois condamnations en un court espace de temps, a, il est vrai, un père honorable, qui travaille du matin au soir pour l'entretien de sa famille ; mais la mère est une femme faible qui, sans avoir poussé ses filles à la légèreté, les a cependant laissées grandir dans l'oisiveté et la vanité ; au lieu de s'occuper de son ménage, elle a recouru à l'expédient commode de la mendicité. J'ai eu récemment un exemple caractéristique de la faiblesse extraordinaire de beaucoup de parents à l'égard de leurs enfants. Un citoyen de notre ville avait remis au département de police un fils dévoyé, afin qu'il fût placé dans un établissement de travaux forcés. Ce jeune homme avait volé à ses parents, non seulement de l'argent, mais

encore leurs anneaux de mariage. Comme il n'avait pas été encore confirmé, je commençai son instruction religieuse, ainsi que le veulent les règlements. Dès que le père en fut informé, il déclara dans une lettre fort grossière qu'il ne tolérerait pas qu'on fît à son fils cet affront. Il ne voulait pas que cette instruction lui fût donnée dans une maison de correction, et il fit tant auprès du gouvernement pour que son fils fût libéré, qu'on lui accorda sa demande.

Je viens de parler des parents qui, par un déplorable laisser-aller, détournent leurs enfants du sérieux de la vie, et qui doivent être envisagés de ce chef comme la cause première de beaucoup de délits et de crimes. Ils me font songer tout naturellement à ceux qui sont faibles en première ligne envers eux-mêmes, qui ne savent se refuser aucune jouissance matérielle, intellectuelle ou même spirituelle, qui ne renoncent jamais à aucun souhait, à aucun plaisir, et qui veulent toujours avoir ce qu'il y a de meilleur et de plus nouveau, de plus fin et de plus élégant. Ils ne doivent pas s'étonner ensuite si leur fils, âgé de quinze ans, escroque l'argent que son patron l'avait chargé de porter à la poste, et s'en sert, dans une ville où abondent les tentations, pour chercher çà et là à s'amuser et à se divertir ; si leur fille se détourne du droit chemin, pour obtenir tout ce que réclament ses fantaisies insensées ; de beaux vêtements, des parures variées, toute sorte de douceurs et d'objets précieux. Les parents qui font donner par des serviteurs, ou par les enfants eux-mêmes, des indications inexactes, — prétendant n'être pas à la maison, être indisposés, etc., — ne doivent pas se plaindre si leurs enfants, une fois entrés dans les affaires, se rendent coupables de mensonges, de faux, ou de banqueroutes frauduleuses. Mais que dire de parents qui servent de receleurs à leur enfant, et qui tiennent cachés les objets volés, non par avidité, mais simplement par une coupable affection ? Que dire de parents dont les fils passaient chaque semaine une partie de la nuit ou même des nuits entières hors de la maison, sans que le

père ou la mère en eussent le moindre soupçon ? Que dire d'une mère qui cachait à son mari les relations illicites de son fils avec la servante, puis, quand les deux coupables se furent enfuis ensemble, leur envoyait continuellement de l'argent ?

Ce dernier fait s'est passé dans la maison d'un homme considéré de l'Allemagne du nord. Nous avons pu nous rendre compte de l'esprit régnant dans cette famille, par une lettre adressée à l'un des fils, condamné ici pour détournements, par un de ses frères, qui occupait un emploi judiciaire. « Si tu veux que je te donne un conseil fraternel, disait ce dernier, le voici : Pends-toi dans ta cellule ; c'est le seul moyen de réparer en quelque mesure le déshonneur qui rejaillit sur ta famille. » Dans les lettres que la mère de ce jeune homme lui écrivait, cette phrase revenait à chaque instant : « Nous t'avons pourtant si bien élevé, et tes frères ont si bien réussi ! » Cette femme se trouvait dans la même erreur que beaucoup de parents, non pas seulement dans cette petite ville lointaine du nord de l'Allemagne, mais dans tout le monde civilisé. Cette erreur consiste à croire qu'on donne à ses enfants une bonne éducation en les envoyant dans les écoles moyennes, en n'épargnant aucun frais pour leur faire faire un bon apprentissage, en leur faisant donner même des leçons de musique, de danse, de peinture, de dessin, en leur faisant suivre des cours pour apprendre à manier l'aiguille, à diriger un ménage ou à tenir les livres. Avec une telle éducation, entend-on souvent dire, le succès est immanquable. Hélas non ! il ne peut que trop manquer, si l'influence morale et religieuse, exercée par des parents pieux, fait défaut. Sans elle, la culture la plus raffinée n'est qu'un fard ; avec elle, les lacunes les plus considérables dans le domaine de la routine scolaire et autres deviennent imperceptibles. Il faut que les parents fassent preuve de sollicitude et de modération, de sens domestique et religieux ; qu'en paroles et en actes ils soient en exemple à leurs enfants, et leur inspirent de l'attachement pour l'église, pour l'école et pour le travail honnête.

L'habitude de fréquenter le culte public et de pratiquer le culte domestique est une bénédiction dont on ne saurait exagérer l'importance.

Un jeune négociant très cultivé m'a raconté l'autre jour, au pénitencier, qu'il n'avait pas été à l'église, ainsi que son père, depuis des années. Il n'avait jamais participé à la sainte cène depuis sa confirmation, c'est-à-dire depuis l'âge de seize ans. Lorsque ce qui a été planté par l'école et par l'église reste pendant des années sans être arrosé ; lorsque les parents encouragent leurs enfants au mépris des moyens de grâce les plus précieux, faut-il s'étonner de ce que la force morale qui demande à être continuellement entretenue, — en particulier par la sanctification du dimanche, — s'atrophie et finit par succomber, sans défense en présence des innombrables tentations qui poussent au délit et au crime ? Et lorsque rien n'a jamais été fait pour l'éducation morale et religieuse d'un homme !

Tout récemment nous est arrivée une jeune Alsacienne de dix-neuf ans, qui n'avait reçu aucune instruction religieuse depuis l'âge de onze ans ! Combien souvent je pense à ce pâle jeune homme de la province rhénane, âgé de dix-sept ans, dont je sollicitais la confession, et qui me répondit à demi-voix, en secouant la tête et en me jetant un regard navré : « Mon père était autrefois israélite, mais il est sorti de la communauté et m'a élevé dans l'irréligion. » Le temps de reclusion du jeune homme était trop court pour que je pusse acquiescer à son désir de recevoir une instruction religieuse proprement dite ; je dus le laisser partir, muni de recommandations pour des collègues allemands. Ce cas particulièrement triste a été le point de départ d'un accord entre la société de patronage de notre ville et d'autres sociétés allemandes du même genre, en faveur des ressortissants des deux pays, qui paraissaient nécessiteux et dignes d'être secourus. Il en est résulté entre l'Allemagne et la Suisse un concordat international qui a rendu déjà des services signalés.

Une lacune dans l'éducation, qui doit être mentionnée comme la racine de beaucoup de délits et de crimes, est l'indifférence, ou en tout cas l'insouciance de la plupart des parents, au sujet des compagnies que fréquentent leurs enfants. Il nous est arrivé, il y a quelque temps, un jeune Français, descendant d'une ancienne famille de huguenots, et dont la mère était fort appréciée dans la meilleure société parisienne. Il était poitrinaire, et la mort l'a frappé dans notre établissement. Que de fois il m'a raconté avec larmes combien les « mauvaises fréquentations » lui avaient été funestes dès son enfance. Le vieux proverbe grec cité par l'apôtre (1 Cor. 15 : 33) a mille fois raison : « Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs, » et le sage de l'Ancien Testament dit également vrai : « Mon fils, si des pécheurs veulent te séduire, ne te laisse pas gagner. » (Prov. 1 : 10.)

Toutefois, les parents ne doivent pas croire qu'il suffit de donner des avertissements. Il faut qu'ils veillent attentivement aux compagnies que fréquentent leurs enfants. Nous ne pouvons pas être les gardiens de nos frères, mais nous sommes appelés à être les gardiens de nos enfants. Non seulement des petits, qui sont faciles à garder, mais encore des grands, sans quoi le proverbe qui dit : « Petits enfants, petits soucis ; grands enfants, grands soucis » n'aurait aucun sens. Beaucoup de parents ne veulent pas admettre cela. Ils ne sont pas rares, les pères qui me répondent, alors que je leur demande conseils et secours pour leur enfant détenu : « Je ne veux rien avoir à faire avec mon vaurien de fils, je ne veux pas avoir ma fille chez moi ; sa présence me causerait une excitation nuisible à ma santé. Expédiez mon fils, ma fille, en Amérique. Je vous envoie par mandat postal une somme de cent francs comme ma part des frais nécessaires. »

Tous les pères, bien loin de là, ne parlent pas avec la bienveillance de l'un d'eux, qui m'adressait, il y a quelques jours, une lettre conçue en ces termes : « Si douloureux que cela me

soit, je ne puis repousser dédaigneusement mon propre fils loin de moi. Il a grand besoin d'être encouragé et assisté. Je ferai de nouveau un essai, avec l'aide de Dieu, sinon de bouche, au moins par correspondance. »

Tel est le langage d'un père sachant que, comme chrétien, il est appelé à paraître un jour devant le Seigneur et à lui dire : Seigneur, me voici avec les enfants que tu m'as donné ; je n'ai perdu aucun de ceux que tu m'as confiés. Celui qui désire pouvoir s'exprimer ainsi doit veiller soigneusement, non seulement sur la voie des petits, mais tout particulièrement sur celle des grands. Déjà les élèves des écoles primaires et moyennes sont exposés à des dangers funestes, s'ils se trouvent en mauvaise compagnie. Il y a des écoliers, garçons et filles, terriblement corrompus ; dans leur société, nos enfants peuvent apprendre les choses les moins avouables ; la pureté de leur corps et de leur âme est exposée à d'irréparables atteintes, et les germes de la dépravation risquent de s'implanter en eux. Les parents et les maîtres ne sauraient user de trop de vigilance pour surveiller, sous ce rapport, la jeunesse qui leur est confiée. Je voudrais supplier en particulier nos autorités scolaires de veiller à ce que les maîtres ne négligent pas le devoir sacré qui leur incombe, d'être les mentors de nos enfants. Mais c'est en tout premier lieu aux parents qu'il appartient d'être sur leurs gardes, et de ne point se lasser de prier *et* de veiller. La jeunesse arrivée à une certaine maturité doit être soigneusement entourée. Il ne faut envoyer les enfants dans aucune maison inconnue, ou d'une réputation douteuse, pour y porter des messages, ni dans des magasins, à l'exception de ceux qui inspirent une absolue sécurité. Sans cette précaution, ils pourraient tomber dans une caverne de brigands, dans un de ces nombreux repaires où s'étalent tous les vices.

C'est surtout le soir que les parents doivent veiller attentivement sur leurs fils et filles adultes. A ce point de vue, beaucoup de fautes sont commises, même de la part de soi-disant chré-

tiens. Au lieu de rester au logis avec sa petite famille, de lire, de chanter, de jaser avec elle ; au lieu de surveiller en quelque mesure les amusements des enfants et de leurs camarades, le père s'en va à l'auberge, « en société, » comme il dit ; la mère se rend à son cercle ou à son comité. Que d'enfants de parents soi-disant pieux sont entrés dans la maison de correction ! Et pourtant le va-et-vient va toujours en augmentant, non pas pour obéir à la Parole de Dieu, mais pour se conformer aux inventions purement humaines ! Même des épouses chrétiennes feraient une œuvre agréable à Dieu en prenant part à quelques assemblées de moins, et en cherchant à rendre le foyer plus confortable à leurs maris. Il y a quelques jours j'ai reçu une lettre d'une ces femmes « pieuses, » qui avait pour mari un libertin. « Je veux continuer à prier pour lui, me disait-elle, et le conduire au Sauveur. » J'aurais été beaucoup plus édifié si elle m'avait écrit tout prosaïquement : « Je veux à l'avenir m'occuper davantage de lui, rester plus souvent à la maison, et nous ferons ensemble une belle promenade le dimanche après-midi, puisqu'il le désire. »

Parmi les mauvaises compagnies dont les parents chrétiens doivent s'appliquer à préserver leurs enfants, il faut ranger aussi sans aucun doute les mauvais livres et les mauvais journaux, ou ceux qui ne sont destinés qu'aux adultes. On fait actuellement des efforts réjouissants pour répandre abondamment de bons ouvrages et des brochures utiles, soit en les vendant à des prix très bas, soit en les plaçant dans des bibliothèques populaires, triées avec soin. Il faut pour cela que l'influence empoisonnée de la littérature licencieuse se soit fait sentir d'une façon effrayante. La responsabilité des parents chrétiens serait d'autant plus grande, s'ils restaient, à l'avenir, indifférents à la nourriture intellectuelle de leurs enfants. Il leur est si facile de mettre entre leurs mains ce qu'ils ont jugé le meilleur et le plus solide !

Un devoir important pour des parents chrétiens est de n'habi-

ter que des maisons dans lesquelles un propriétaire consciencieux n'accepte que des gens honorables. « Ne t'assieds point en compagnie des moqueurs, » lisons-nous au psaume Ier. Il arrive souvent que le père et la mère travaillent hors de la maison dès le matin, de bonne heure, jusque tard dans la soirée ; les enfants en rentrant de l'école, dépendent toujours plus ou moins des familles qui habitent la même maison. S'y trouve-t-il des buveurs impies, des joueurs ou des adultères, on se figure aisément à quelle influence corruptive les enfants sont exposés. La question des logements dans les grandes villes et dans les centres industriels a récemment, et à bon droit, attiré l'attention des gouvernements. Des recherches soigneuses ont été faites au point de vue de la police des mœurs et de l'hygiène. Combien d'immoralités qui peuvent être ramenées à l'insuffisance des logements. Si les gouvernements veulent diriger leur attention de ce côté, et faire plus que par le passé en faveur des écoliers sans protection et des jeunes vagabonds, que les représentants du peuple ne se laissent pas tenter de faire des économies mal à propos.

L'insouciance avec laquelle certains parents mettent leurs enfants en apprentissage ou en service, ou leur font procurer des places par d'autres, peut avoir de graves conséquences. C'est une vraie calamité de constater combien de pères et de mères obligent leurs enfants, dès qu'ils sont hors de l'école, à s'engager en qualité de commissionnaires ou de commis de bureau, au lieu de leur faire faire un sérieux apprentissage. Ils agissent ainsi par pur amour du gain, afin de s'épargner des frais. Au lieu d'entretenir leur fils pendant un certain temps, ils veulent le faire contribuer chaque semaine aux frais du ménage. On peut caractériser ces places de commissionnaires comme les vestibules du pénitencier. D'abord la tentation est beaucoup trop grande pour de tout jeunes garçons qui vont et viennent avec de grosses sommes d'argent, sans être surveillés. Et puis, ils n'apprennent rien dans ces places, et sont condamnés pour toute leur vie à

ne prétendre à aucun salaire raisonnable. Souvent, lorsque je cherche une position pour un de ces anciens commissionnaires, à sa sortie du pénitencier, des fabricants animés des meilleures dispositions, me répondent : « Que sait-il faire ? S'il a appris quelque chose, nous lui trouverons bien un emploi ; mais s'il n'est que simple garçon de bureau, ne sachant que lire, écrire et compter, nous regrettons de ne pouvoir donner suite aux louables efforts du comité de patronage. »

Je dois intercaler un mot au sujet de la sottise et de la vanité de certains parents, dont les fils remplis d'orgueil, n'apprennent aucun métier honorable, mais veulent se vouer au commerce. Un grand nombre d'établissements viennent de la façon la plus inexcusable au devant de ce misérable orgueil des parents et des enfants. Pour éviter d'employer des commis, ils ne prennent à leur service que des apprentis. La législation pénale devrait intervenir contre ce crime d'économie nationale. Le pays est inondé, par ce fait, d'un prolétariat commercial, d'un grand nombre de soi-disant négociants. Dans l'hypothèse la plus favorable, ils mènent une existence chétive comme pauvres employés. Dans le cas le moins favorable, qui se présente souvent, ils deviennent des vagabonds sans place qui tombent bientôt au rang des malfaiteurs.

Il importe d'être circonspect dans le choix d'un patron ; de ne placer son fils que dans une maison où règne l'ordre et la discipline, où la piété ne soit pas continuellement en butte à des railleries, et où l'on n'entende pas des imprécations et des jurements. Il faut en particulier, que les parents et tuteurs soient sur leurs gardes lorsqu'il s'agit de chercher une place pour une jeune fille, ou de la mettre en apprentissage pour un métier. Il s'agit de se défier avant tout d'un grand nombre de bureaux de placement. Il y a actuellement, dans la plupart des villes, des maisons de placement chrétiennes, appelées en allemand *Marthahaus*, et des sociétés d'« Amies de la jeune fille. » C'est à elles qu'il faut s'adresser et qu'il faut envoyer toutes celles qui cherchent

des places. Sans cette précaution, elles risquent de tomber entre les mains des agents du vice, qui exercent une effrayante activité dans toutes les gares, parfois sous les traits inoffensifs d'un commissionnaire. Elles sont aussi exposées, par des agences de placement qui n'y regardent pas de très près, à se trouver dans une place pleine de tentations, où leur moralité serait mise à une rude épreuve.

Les maîtres et maîtresses de maison, les patrons, tous ceux qui sont à la tête d'une entreprise, et surtout ceux qui veulent être chrétiens, devraient s'occuper plus fidèlement du bien-être de leur personnel ; ils devraient considérer leurs subordonnés, un peu moins comme de simples machines, un peu plus comme des membres de leur famille qui leur ont été confiés par Dieu. Si seulement toutes nos dames avaient pu entendre les plaintes de cette jeune fille qui avait tué son enfant, et qui s'écriait toujours de nouveau : « Si l'on m'avait mieux surveillée ! Si l'on m'avait empêchée d'aller à la danse ? J'étais si inexpérimentée. Oh ! j'étais si inexpérimentée ! » J'aimerais prier tous les maîtres de métiers, tous les propriétaires de magasins, d'avoir mieux l'œil sur leurs gens. Un cas récent et très scandaleux ne se serait pas présenté dans une maison où aurait régné, ne fût-ce qu'un ordre relatif. « On nous laissait faire tout ce que nous voulions, » me disait-on à ce propos, et dans un autre cas : « La maîtresse me reprochait de ne comprendre aucune plaisanterie, et de la priver par là de ses meilleurs clients. » Je voudrais croire que la conscience de cette femme a parlé, lorsqu'elle a appris l'infanticide dont s'était rendue coupable la jeune fille. Mais peut-être qu'elle n'a éprouvé qu'une vertueuse indignation pharisaïque ! Lorsque de jeunes ouvriers dérobent dans les maisons où ils vont travailler tantôt un objet, tantôt un autre, ce qui arrive malheureusement souvent, leur patron en est responsable dans la plupart des cas ; non point du tout pour avoir donné le mauvais exemple, mais pour avoir exercé une surveillance défectueuse ! Cette plainte et cette inculpation s'étend même aux chefs

des plus grandes maisons de commerce, même à nos autorités les plus haut placées ! Le fait que des employés et des commis peuvent soustraire pendant des années des sommes plus ou moins considérables, jette un singulier jour sur cette phrase, qui revient régulièrement à la suite de chaque compte annuel : Le présent compte, examiné dans toutes ses parties, a été comparé avec les quittances et déclaré exact, ainsi que l'attestent en toute conscience les vérificateurs des comptes et les commissaires chargés de les examiner.

Après avoir donné tant et de si tristes exemples de parents et de supérieurs oublieux de leur devoir, nous tenons à dire que nous avons pu constater, à plusieurs reprises, dans notre pénitencier, l'influence de parents dévoués et fidèles, de patrons pleins de bienveillance et de sollicitude. Un cas de cette espèce a déjà été mentionné, et il est loin d'être unique. La correspondance de l'aumônier du pénitencier est très étendue : il expédie en moyenne 700 lettres par an, et en reçoit 500 ; les rapports avec les parents et anciens patrons des détenus, y occupent la plus grande place. Pour beaucoup qui ont quitté le pénitencier accompagnés de nos plus belles espérances, ou qui sont morts dans notre établissement réconciliés avec Dieu et les hommes, nous avons eu l'impression que ce résultat n'avait pas été obtenu par notre travail, mais qu'il devait être attribué à l'éducation chrétienne, à l'influence d'un père honorable et excellent, aux prières d'une mère pieuse. Je suis particulièrement heureux de pouvoir déclarer ici que, à côté de beaucoup de pharisiens, il y a pourtant dans le monde chrétien de nombreux patrons qui ont témoigné de nouveau à leurs ouvriers ou à leurs employés tombés jadis, la confiance la plus affectueuse. Le ciel les en récompensera largement !

Outre les lacunes de l'éducation, il faut signaler encore, dans la vie de famille, les mauvais ménages, comme la racine de beaucoup de délits et de crimes. Il y a peu de temps, nous avons entendu de nouveau une plainte, qui n'était sans doute que trop fondée : « Mon mari m'a rendue mauvaise par la vie qu'il me-

nait. » La tentation de légèreté est bien forte pour une jeune femme, si elle tombe entre les mains d'un homme indifférent, sans conscience, qui gaspille tout ce qu'il gagne, exposant par là sa pauvre femme aux terribles tentations de la mendicité ou de l'insubordination. Et vice versa, plus d'un homme a été précipité dans l'abîme du crime par une femme déréglée et avide de jouissances. Il est vrai que les deux parties sont également responsables de n'avoir pas profité du conseil du poète : « Examine avec soin avant de te lier pour toujours. » Les mariages conclus à la légère sont en quelque sorte le commencement des divorces inconsidérés, et le premier pas dans la voie qui mène au crime. A ce sujet se rattachent aussi les fiançailles frivoles, les promesses trompeuses que donne tel jeune homme, pour abandonner ensuite la jeune fille trop confiante. Mais les larmes de celui qui, du fond de sa cellule, pleure sur de tels égarements, sont sans doute recueillies en haut lieu. Peut-être lui seront-elles offertes au soir de la vie, à lui qui a péché contre l'honneur, comme un breuvage amer qui lui sera en bénédiction, et par lequel il sera sauvé comme au travers du feu.

Parmi les dangers de la vie sociale qui ont conduit à des actes coupables, il faut indiquer avant tout la vie de cabaret. Je ne reviendrai pas sur la guerre acharnée qu'elle poursuit avec tant de succès contre la vie de famille et contre les bénédictions qui en découlent, mais je me bornerai à en relever quelques conséquences d'une autre nature. Le cabaret augmente artificiellement l'impulsion des instincts inférieurs et sensuels. Il en résulte pour les uns un esprit de dispute qui conduit inopinément à des voies de fait plus ou moins graves et par là devant les tribunaux; pour les autres un instinct brutal de destruction s'exerçant non seulement sur d'autres hommes, mais encore sur la propriété d'autrui et qui conduit le coupable au pénitencier, sous l'inculpation de dégâts matériels; pour d'autres enfin, une sensualité effrénée qui a très souvent pour suite des actions abominables. La vie de cabaret, lorsqu'elle se prolonge, finit par ruiner l'or-

ganisme tout entier, par émousser le sens moral ; elle mène par là à des actes insensés ou même contre nature, que le tribunal ne peut laisser impunis ou qui obligent les autorités administratives à mettre aux travaux forcés celui qui les a commis.

Ce n'est pas seulement dans les salles enfumées des auberges, mais encore dans les appartements élégants de maisons distinguées que se trouve la source de beaucoup de délits et de crimes. Je fais allusion à la bienfaisance mal placée, qui distribue de l'argent ou des vêtements à des vagabonds paresseux et à des mendiants de profession. Voilà un soi-disant « pauvre voyageur » qui sait raconter avec éloquence une histoire émouvante de son invention à une dame charitable dont on lui a donné l'adresse dans l'estaminet voisin. Le voilà qui reçoit d'elle un secours pécuniaire dépassant peut-être le salaire qu'un brave ouvrier gagne chaque jour à la sueur de son front dans la fabrique du mari de cette femme généreuse mais irréfléchie. Ou bien encore elle lui donne un habit que plus d'un honnête père de famille serait heureux de revêtir pour se rendre le dimanche à l'église. Cet habit passe sur l'heure dans la boutique d'un fripier ; le bénéfice, joint aux aumônes récoltées pendant la journée, est dilapidé le soir même, et dans la nuit il se commet un vol avec effraction !

Voilà, d'autre part, une mendiante de profession qui sait dire d'une manière si touchante : « Mon bon monsieur, ma bonne dame, » et qui donne des renseignements circonstanciés sur son mari et ses enfants malades. Et la propre fille de cette femme refuse de travailler, trouvant plus commode de compter pour vivre sur les beaux profits que fait sa mère en mendiant. Mais l'oisiveté est le commencement de toutes les chutes et la mère finit par entrer dans la maison de correction pour encouragement au vice.

Ce sont là deux exemples tirés de la vie de tous les jours. On pourrait en citer des centaines à l'appui de ce fait, que ce genre de bienfaisance fleurit toujours, en dépit des sérieux avertissements qui ont été donnés depuis des années, en particulier par

un des hommes les plus compétents, l'excellent pasteur de Bodelschwing. Cette bienfaisance n'est autre chose qu'une mauvaise action, un péché commis au détriment de ceux qui en sont l'objet et de la société tout entière. Il ne faut donner de l'argent et des vêtements qu'à des établissements publics bien dirigés, à des pauvres qui nous ont été chaudement recommandés par des personnes bien informées, en première ligne à ceux qui s'en sont rendus dignes par quelque service rendu à nous ou à nos enfants. On devrait exercer un peu moins la bienfaisance qui fait que l'on s'imagine avoir fait quelque chose d'extraordinaire, et un peu plus la justice toute simple qui permet de dire avec sincérité : J'ai fait ce que je devais faire. Au lieu de soutenir dans leur exploitation du prochain les aventuriers de toute catégorie, il vaudrait mieux donner un salaire plus élevé aux serviteurs, aux domestiques, aux ouvriers, aux journaliers, et ne pas marchander à d'honnêtes travailleurs dans le besoin un gage raisonnable. Avant tout, que l'on ne laisse pas des établissements excellents et des sociétés méritantes, en plein milieu chrétien, se plaindre, des années durant, de déficits financiers. En disant tout cela, je sais parfaitement que je cours le danger de me faire mal voir, mais je le dirai tout de même.

Je soulèverai un orage d'une autre nature et dans d'autres milieux en signalant comme la racine de beaucoup de délits et de crimes les innombrables fêtes populaires et toutes les occasions de dissipation. Pour pouvoir prendre part à ces réjouissances, banquets, danses populaires et bals masqués, bien des commis se sont déjà rendus coupables de détournements. Que de jeunes filles, qui ont fini par le pénitencier, avaient perdu sur le plancher de la danse leur innocence et leur honneur ! Les amis sérieux du bien-être général et de la prospérité publique doivent élever bien haut leur voix et protester contre ces excroissances de la vie populaire. Cela servirait peut-être à quelque chose. Tandis que ces occasions de chutes morales n'exercent leur influence corruptrice que quelques fois l'an, la Bourse, avec les

préoccupations qui s'y rattachent, constitue un danger de tous les jours. Les jeunes gens y sont surtout exposés, en cherchant à faire fortune le plus vite et le plus facilement possible. Ce n'est pas en vain que l'apôtre, parlant de cette peste, déclare qu'elle jette l'homme dans toutes sortes d'ambitions insensées et nuisibles et finit par le précipiter dans la ruine et la perdition.

J'aimerais enfin dire quelques mots de la rapidité avec laquelle les plaintes sont trop souvent portées. C'est aussi un des torts profonds de notre vie sociale, indiquant combien nous sommes éloignés du véritable esprit chrétien. L'apôtre Paul écrit aux Corinthiens : « C'est déjà un défaut chez vous que d'avoir des procès les uns avec les autres. » (1 Cor. 6 : 7.) Puisse cette parole apostolique, ainsi que tout ce sixième chapitre de la première épître aux Corinthiens, trouver un écho profond dans toute la chrétienté contemporaine. Le grand nombre des procès intentés est un opprobre pour l'Evangile ; c'est le cas des plaintes pénales, mais surtout des plaintes civiles. Si la parole souvent citée dit vrai : « Là où Jésus-Christ est le Maître, chaque jour est plus beau que le précédent, » la surcharge qui pèse sur MM. les présidents des tribunaux montre que Jésus-Christ est loin d'occuper dans le monde chrétien la place de Maître et de Seigneur qui lui appartient. Je ne veux pas parler ici des plaintes civiles, bien que je les connaisse aussi : en effet, c'est au pénitencier qu'on en fait faire presque toutes les copies, et c'est bien un véritable travail de maison de force ; rien de plus répugnant que ces disputes haineuses au sujet du tien et du mien. Quant aux plaintes pénales, elles sont plus graves par le fait qu'il ne s'agit pas, pour celui qui est poursuivi, d'une perte en argent, mais de la perte de son honneur et de sa bonne réputation.

Si une dame fait saisir sur-le-champ par la police sa jeune servante qui lui a volé du sucre, du fil, un foulard, celle-ci sera condamnée à quelques semaines de prison seulement ; cela lui sera peut-être salutaire au point de vue de sa vie intérieure, mais elle est marquée pour la vie d'un stigmate aux yeux de sa

famille et de ses amis. Songez-y donc ! Elle a été à la maison de correction ! En tout temps elle est exposée à s'entendre dire : Tu as été au pénitencier comme voleuse. Rien d'étonnant si elle devient en réalité ce pour quoi elle passe, c'est-à-dire une voleuse. Il est possible, il est même très probable qu'elle se serait arrêtée à la première chute, si on lui avait adressé des remontrances sérieuses et impressives, au lieu de porter plainte avec tant d'empressement. Ce n'est pas à dire que les plaintes doivent être toujours laissées de côté ; cela conduirait à une coupable indifférence et équivaudrait à un encouragement au vice. C'est malheureusement assez souvent le cas. Mais au lieu de se hâter de faire instruire un procès pénal contre de jeunes malfaiteurs, il serait bon de songer aux parents des coupables. Nous n'aimerions pas nous-mêmes que l'on appliquât la loi dans toute sa rigueur à nos enfants à l'étranger, dès leur premier faux pas.

J'ai eu, il y a quelques années, un inoubliable entretien avec feu le professeur Gelzer sur ce sujet qui me serre souvent le cœur, à la suite de mes nombreuses expériences. Il partageait entièrement ma manière de voir et me raconta le fait suivant : Se trouvant comme jeune homme à Berlin, il avait surpris le domestique d'une maison amie en flagrant délit de vol. Il s'agissait d'une somme assez considérable. Il lui parla de sa faute, en tête à tête, de la façon la plus sérieuse, lui montra comment le faux pas, fait dans un moment de détresse, l'avait conduit au bord d'un abîme qui menaçait de l'engloutir, lui et toute sa famille. M. Gelzer prit congé de lui après s'être engagé à parler en sa faveur pour qu'aucune suite ne fût donnée à l'affaire, à condition qu'il suivît dorénavant le droit chemin. Bien des années après, il retrouva ce serviteur dans la même maison. Son ami lui annonça, à sa plus grande joie, qu'il n'avait jamais eu depuis lors à se plaindre en quoi que ce soit de cet homme, qui s'était montré d'une inébranlable fidélité. Tandis qu'il me contait cette histoire, le regard du vieux savant s'illuminait d'une douce joie.

* * *

Que conclurons-nous des tableaux tirés de la vie de tous les jours qui viennent de défiler devant nos yeux ? Nous associerons-nous aux soupirs des hommes pleins de leur justice propre, qui se plaignent de l'effrayante extension des délits et des crimes, et qui encadrent leurs lamentations dans cette sérieuse parole de l'Ecriture : « Les hommes méchants iront en empirant. » Que Dieu nous en préserve ! En songeant à toutes les lacunes de la vie privée et sociale, dans lesquelles l'esprit du mal se manifeste avec tant de puissance, nous nous étonnerons de ce qu'un plus grand nombre ne succombent pas à la tentation, de ce que le nombre des délits et des crimes ne soit pas plus considérable. C'est une preuve que beaucoup de chrétiens ne se lassent pas d'adresser à Dieu cette fervente prière : « Ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du mal. » C'est un encouragement à diriger nos regards, du monde de péché où nous vivons, vers le Père des lumières, qui a fait lever sur nous, à Bethléhem, l'étoile du matin.

« A toi, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, appartiennent le règne, la puissance et la gloire, aux siècles des siècles. Amen. »

Prix : 50 centimes.





